

COMMUNE DE PORT-VENDRES

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 16 MARS 2023**

---ooOOoo---

L'an deux mille vingt-trois et le seize mars à neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Grégory MARTY, Maire.

Date de la convocation :

Le 10 mars 2023

Nombre de Conseillers

Municipaux en exercice :

27

Nombre de Conseillers

Municipaux présents

ou représentés :

25

Étaient présents :

M. MARTY, Mme HECQUET, M. NETTI, M. BELLET,
Mme SERRE, M. ASTIE, Mme GUILLOUET-GELYS,
Mme CHACON, Mme RICO, Mme ALBAREDE, M. BLIN,
Mme MARTELL, M. CATALAN, Mme RUIZ,
Mme CRIADO, M. BELTRA, Mme DESSEILLES,
Mme AMITRANO

Procurations :

Mme VILVET	à	Mme HECQUET
M. RASTOLL	à	M. MARTY
Mme RASTOLL	à	Mme CHACON
M. MARIA	à	M. BELLET
M. FERNANDEZ	à	M. ASTIE
M. MUCCHIELLI	à	M. NETTI
Mme ALABAU-DAIDER	à	Mme DESSEILLES

Absent excusé : M. BLAY

Absent : M. LENFANT

TRAME UNIQUE

Les membres présents étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

Le procès-verbal de la séance du 9 décembre 2022 est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Monsieur Jean ASTIE est nommé Secrétaire de séance.

REPUBLIQUE FRANCAISE Département des Pyrénées-Orientales Commune de PORT-VENDRES Séance du Conseil Municipal 16 mars 2023 Trame Unique	CLASSEMENT ISSU DE LA NOMENCLATURE « ACTES » 3.5	DELIBERATION MUNICIPALE N°14-2023
<u>OBJET</u> : CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC MARITIME A L'OCCASION DU BICENTENAIRE		

Monsieur le Maire,

RAPPELLE aux membres de l'Assemblée Délibérante que la Commune de Port-Vendres fêtera en 2023 le bicentenaire de sa création. A cette occasion, diverses manifestations et festivités vont avoir lieu, et notamment une exposition temporaire de biens culturels maritimes issus des campagnes de fouilles archéologiques sous-marines dans le port en partenariat avec le Département des Recherches Archéologiques Subaquatiques et Sous-Marines (DRASSM), qui se tiendra du 23 avril au 23 septembre 2023.

PRECISE QUE dans l'optique d'accueillir cette exposition, la Commune a sollicité la Présidente du Conseil Départemental afin que lui soit accordée la mise à disposition de locaux situés quai Joly préalablement occupés par les Affaires Maritimes et la Capitainerie, propriété du Département, pour une durée de 7 mois à compter du 23 mars 2023.

FAIT SAVOIR QUE dans le cadre de cette exposition, la Commune réalisera certains aménagements et travaux de rafraîchissement tant pour la présentation des pièces et leur mise en sécurité que pour l'accueil du public.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés

DECIDE

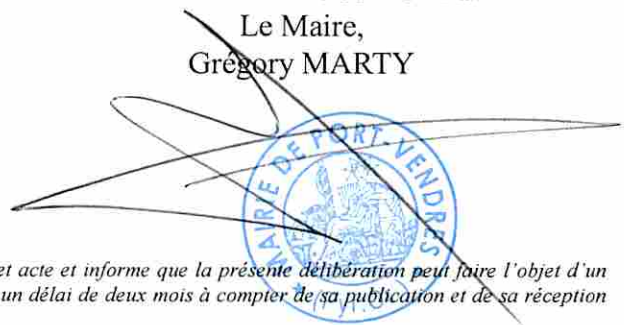
DE PASSER une convention d'occupation temporaire du domaine public maritime en vue d'une exposition temporaire de biens culturels maritimes, issus des campagnes de fouilles archéologiques sous-marines dans le port, organisée par la commune de Port-Vendres à l'occasion de son bicentenaire,

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer cette convention à intervenir avec le Département des Pyrénées-Orientales ainsi que l'ensemble des documents y afférents.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont tous les membres présents signé au Registre.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire,
 Grégory MARTY



Acte rendu exécutoire après
 Télétransmission en Préfecture le :
 et publication ou notification du :
 Affichée du : au :
 Publication sur le site internet de la ville le :

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception

Accusé de réception en préfecture
 066-216601434/2023/0316-DCM14-2023-DE
 Date de télétransmission : 21/03/2023
 Date de réception en préfecture : 21/03/2023